



**Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat**

*Ain*

**Monsieur Philippe GALLI**  
Préfet de l'Ain  
45, avenue Alsace Lorraine

01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

**OBJET : Contournement Ferroviaire  
de l'agglomération Lyonnaise (CFAL).**

*PJ : Copie courrier du 29/03/2011 aux parlementaires.*

Bourg-en-Bresse, le 21 février 2011

Monsieur le Préfet,

Par ce courrier, je souhaite témoigner de mon soutien sans réserve à la demande des 7 parlementaires signataires du courrier adressé à vos services en date du 29 mars 2010.

Je soutiens la requête des Parlementaires, des élus locaux et de l'association A3CFAL, qui demandent fort justement la prise en compte d'éléments nouveaux, postérieurs à la décision du 23 décembre 2009, conduisant à la décision en faveur du tracé A.

Je souhaite la prise en compte réelle, objective et consensuelle de l'étude du tracé C alternatif proposé par Monsieur Le Sénateur-Maire BERTHOUD.

Cette étude du tracé C alternatif en cours de consolidation, et financée par les communes présente déjà une diminution très significative du coût (environ 20%). Ce tracé propose surtout une opportunité unique de desserte et de désenclavement du territoire de la plaine de L'Ain et de son parc industriel.

Ignorer arbitrairement et sans nouvelle consultation élargie cette variante, pénaliserait gravement et durablement le développement économique de la zone Dombes Côtière. Le tracé A, pour autant qu'il persiste dans sa configuration actuelle n'apporterait alors, que des nuisances insupportables et disproportionnées dans une zone à forte densité de population, sans aucune contrepartie économique et en absence totale de logique de développement durable.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,  
**Pierre CORMORECHE**